

MORATOIRE 2024 CONTRE LA PEINE DE MORT

Nous avons toutes et tous besoin de bonnes nouvelles. 2024 a été à bien des égards une année très difficile pour les droits humains dans le monde.

Nous sommes donc très heureux de partager avec vous une bonne nouvelle : le mardi 17 décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la 10e résolution en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort avec un nombre record de votes favorables !

130 pays ont voté pour, sur les 193 États membres des Nations Unies, (5 de plus qu'en 2022), 32 ont voté contre (5 de moins qu'en 2022), 22 se sont abstenus et 9 étaient absents.

Pour la première fois, 3 pays africains qui s'étaient toujours abstenus lors des votes précédents ont voté en faveur de la résolution : **Le Kenya, le Maroc et la Zambie**.

Deux pays qui avaient voté pour la première fois en 2022 ont également confirmé leur vote positif en 2024 : **Le Ghana et le Liberia**.

Le **Zimbabwe**, qui avait voté oui lors de la troisième commission en novembre 2024, s'est abstenu en décembre car un projet de loi pour l'abolition a été adopté par le parlement mais n'a pas encore été signé par le président.

En 2024, 30 pays africains ont voté en faveur de la résolution, contre 17 en 2007. Pour la première fois, l'**Algérie, le Maroc et la Tunisie** ont tous les trois voté en faveur de cette résolution.

L'Asie, les Caraïbes et le Moyen-Orient ont également apporté un soutien croissant. Pour la première fois, **Antigua-et-Barbuda** a voté en faveur de la résolution et les **Bahamas** se sont abstenus. Ces deux pays avaient été de fervents opposants à la résolution dans le passé et avaient voté contre. Reflétant également les changements de pouvoir, le **Bangladesh** s'est abstenu alors qu'il avait toujours voté contre.

Cela démontre à la fois une tendance croissante vers l'abolition dans le monde entier et un malaise grandissant dans toutes les régions du monde face à l'application de la peine de mort, même dans les pays qui étaient historiquement opposés à cette résolution.

Enfin, nous attendons d'autres bonnes nouvelles dans les prochaines semaines avec un projet de loi sur l'abolition au Zimbabwe qui doit être signé par le président d'ici peu et une ratification du Deuxième Protocole facultatif par la Zambie !

Ces résultats sont rendus possibles grâce à la mobilisation de beaucoup d'entre vous et nous devrions toutes et tous être fiers de faire partie de cette tendance mondiale vers l'abolition !



La **Coalition mondiale contre la peine de mort** est un collectif international rassemblant 180 membres : organisations de défense des droits humains, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats dont le but est de renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. [Le Collectif français LIBERONS MUMIA en est membre depuis sa création en 2002.](#)